



Les villes et intercommunalités – petites, moyennes ou grandes, rurales ou urbaines – doivent relever de nombreux défis, assurer la gestion quotidienne, construire des projets pour l'avenir. L'engagement des élus locaux est quotidien, leurs domaines d'intervention multiples et leurs responsabilités de plus en plus importantes.

Pluraliste et indépendante, l'Association des Maires de l'Isère constitue un véritable service de proximité pour les communes et leurs groupements. Plus que jamais, l'AMI entend être un partenaire actif dans tous les débats qui concernent la vie locale, en défendant les intérêts de ses adhérents et en participant aux réflexions portant sur les mutations des collectivités françaises.

L'AMI EN CHIFFRES

Un Comité directeur de 33 membres,
un Bureau de 12 membres,
composé de maires, adjoints, présidents
et vice-présidents de communautés,
représentant les 533 communes
et 37 communautés iséroises.

Nos missions

L'objet de l'AMI est de défendre et représenter les intérêts des communes et des communautés auprès des autorités administratives locales comme nationales.

Elle facilite également l'exercice des fonctions de ses adhérents par l'information, la formation et l'assistance juridique.

Elle permet enfin aux élus de se retrouver et d'échanger à l'occasion d'événements.

Représentation, écoute et fonction de porte-parole

Que ce soit dans les diverses commissions où elle désigne des représentants, ou bien en tant que relais auprès de l'Association des Maires de France (AMF), des services de l'État, du Conseil général, l'AMI représente, de manière pluraliste, l'ensemble des élus du département.

Information, formation et conseil juridique

■ L'information : une nécessité

□ Des réunions d'information et d'échanges, en plusieurs points du département : les thèmes choisis sont en parfaite corrélation avec les exigences des bouleversements législatifs ou réglementaires et les demandes effectuées auprès de l'Association par les élus.

□ Des publications :

- La Lettre aux Élus isérois : bulletin ayant pour vocation de décrypter l'essentiel de l'actualité législative et réglementaire.
- La Mairie Magazine : revue trimestrielle regroupant des rubriques et informations variées.
- Le Mag'Congrès : réalisé à l'occasion du Congrès départemental.

- Le Répertoire officiel des communes et des communautés de l'Isère : source de renseignements indispensables pour les collectivités et leurs partenaires.

□ Le site Internet www.maires-isere.fr : avec notamment la mise en ligne de documents d'actualités juridiques.

■ La formation : une mission indispensable

Le succès des modules de formation organisés par l'Association des Maires de l'Isère traduit le besoin impérieux des élus de disposer d'informations fiables et neutres.

■ Le conseil juridique : un rôle majeur au quotidien

Il se traduit par le traitement de près de 800 questions par an.

Organisation d'événements

■ La Rencontre des Intercommunalités iséroises

Organisée une fois par an, elle permet aux présidents, vice-présidents, conseillers communautaires et collaborateurs d'échanger sur des thèmes d'actualité en lien avec l'intercommunalité.

■ Le Congrès des Maires, Adjoints, Présidents et Vice-présidents de communautés

Ce sont plus de 900 élus, les plus hautes autorités administratives et militaires du département, et une soixantaine d'exposants qui sont présents chaque année au Congrès de l'AMI, organisé en partenariat avec une commune et une communauté.

■ Le Congrès national

Près de 200 élus isérois séjournent dans la capitale à l'occasion du Congrès de l'AMF. Des rendez-vous spécifiques sont proposés par l'AMI à ses adhérents.

Professionnalisation de l'AMI

Au fil des mandats, les membres du Comité directeur ont souhaité professionnaliser le fonctionnement de l'AMI pour mieux répondre aux attentes des élus.

Plusieurs étapes importantes ont marqué cette évolution :

■ L'acquisition du siège

Les élus du Comité directeur de l'AMI ont fait le choix d'acheter, en 2005, des locaux situés Place Pasteur, à proximité immédiate de la Préfecture et du Conseil général.

■ Une nouvelle équipe

Des choix pertinents en matière de recrutements permettent aujourd'hui à l'AMI de compter sur une équipe structurée, composée d'un personnel formé et motivé.

■ Une refonte de la gestion comptable

Budget prévisionnel établi un an à l'avance, suivi de la trésorerie, rigueur comptable proche de celle d'une entreprise, recours à un commissaire aux comptes, reflètent le quotidien de l'AMI.

■ La mise en œuvre de la compétence formation

Activité proposée en s'appuyant sur les personnes ressources les plus compétentes dans leurs domaines.

■ La création d'AMI Développement

Société ayant pour objet de porter les activités commerciales de l'AMI.



DÉVELOPPEMENT

Les dirigeants de l'AMI ont souhaité élargir le champ de compétences de l'association en s'appropriant des domaines confiés depuis des années à des prestataires extérieurs.

Afin de respecter le statut de l'association (son but n'étant pas de faire des bénéfices) et dans un souci de transparence, les élus ont opté pour la création d'une société. AMI Développement a ainsi vu le jour en mars 2009.

Ses missions

AMI Développement prend en charge les opérations commerciales des actions de l'AMI : ventes d'espaces publicitaires et de stands, édition du Mag'Congrès et du Répertoire officiel des communes et des communautés, signature de conventions de partenariat financier.

Son fonctionnement

Un élu du Comité directeur assure la gérance bénévole de la société, la gestion quotidienne étant assumée par la direction de l'AMI et un collaborateur. Le siège d'AMI Développement est installé dans les locaux de l'AMI.



Association des
Maires de l'Isère

1, place Pasteur - 38000 Grenoble
Tél. : 04 38 02 29 29 - Fax : 04 38 02 29 30
email : ami@maires-isere.fr
www.maires-isere.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h